

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 9 octobre 2012, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Rock Morin, Daniel Paquette, Louis Proulx et Michel Desrochers. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joelle Rancourt.

Absence motivée : Le conseiller Yvan Verville.

Le maire, monsieur Daniel Rancourt quitte la réunion avant le point 15 c) de l'ordre du jour et la conseillère, Denise Dubois préside l'assemblée;

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2012-10-158

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012;
4. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 177 399,59 \$;
 - Liste des salaires au montant de 50 085,63 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre 2012;
7. Appui à la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg dans leur requête à Postes Canada;
8. Demande de Jean-Claude Labbé, Bertrand Labbé et Gaétan Thibault pour l'aide accordée pour l'entretien d'hiver du petit rang 1, secteur Colombourg;
9. Demande à la CPTAQ – Monsieur Fernand Roy;
10. Demande de financement – Club hockey luge;
11. Adoption du règlement No 12-158 pour la pose de traitement de surface rue Fortin-les-Berges décrétant un emprunt de 187 100 \$;
12. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement abrogeant le règlement No 10-133, modifiant le règlement No 09-110, relatif au traitement des élus municipaux;
13. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant le traitement des élus municipaux;
14. Rapport des comités;
15. Questions diverses :
 - a) Parcomètres (Michel Desrochers);
 - b) Bibliothèque (Michel Desrochers);

- c) Demande au MAPAQ et ministère des Transports pour élimination de roseaux communs dans le fossé en bordure de la route 101 (Daniel Rancourt);
 - d) Ouverture d'une page officielle Facebook de la Ville de Macamic (Louis Proulx);
 - e) Natation (Daniel Paquette);
 - f) Tarification pour les demandes de dérogation mineure (Michel Desrochers) ;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 15b), 15e), n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2012-10-159

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-160

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les items suivants sont acceptés :

- a) Listes des chèques au montant de 177 399,59 \$;
- b) Liste détaillée des salaires au montant total de 50 085,63 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Messieurs Denis Lavoie et Vincent Lavoie demandent à la Ville d'intervenir auprès du ministère des Transports et du MAPAQ afin que ces derniers procèdent à l'élimination des roseaux communs (Phragmite commun) dans le fossé situé sur la route 101 en bordure des lots de monsieur Vincent Lavoie. Ces plantes étant nocives pour les terres agricoles.

Monsieur Lavoie demande également si ce serait possible de déplacer la courbe, la modifier ou de mettre des garde-corps vis-à-vis le lot 21 du rang 1.

Monsieur Gilles Parent désire savoir s'il y aura d'autres arbres qui seront plantés en bordure de la rue Principale et demande s'il peut planter lui-même des arbres sur la partie de la ville, il mentionne aux élus qu'il y a une auto qui se stationne sur le bord du chemin pendant plusieurs heures et se branche sur le réseau internet non sécurisé des contribuables. Il a avisé la Sûreté du Québec, mais rien de concret n'a été fait.

Il aimerait savoir si ce serait possible d'enlever la bosse située à l'entrée de la 5^e Avenue Est et finalement il demande si ce serait possible d'installer un ou des jeux de fer, soit dans les parcs ou au bout du stationnement de l'hôtel de ville.

6. **Correspondance reçue et envoyée de septembre 2012**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de septembre 2012.

2012-10-161

7. **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DANS LEUR REQUÊTE À POSTES CANADA**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg dans leur démarche avec Postes Canada.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-162

8. **DEMANDE DE JEAN-CLAUDE LABBÉ, BERTAND LABBÉ ET GAÉTAN THIBAUT POUR L'AIDE ACCORDÉE POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DE L'ANCIEN CHEMIN DU PETIT RANG 1, SECTEUR COLOMBOURG**

Les élus ont pris connaissance d'une lettre datée du 21 septembre 2012 et dans laquelle les demandeurs exigent de la municipalité qu'elle prenne à sa charge complète l'entretien d'hiver du « petit rang 1 ».

Ce chemin a été fermé depuis maintenant vingt ans par les anciennes municipalités de Colombourg et de la Paroisse de Macamic. Si la municipalité n'obtempère pas à leur demande, le droit d'accès à leur terre qu'ils ont consenti antérieurement au Club de motoneige d'Abitibi-Ouest sera retiré tant aussi longtemps que cette dernière ne sera pas réglée à leur satisfaction;

Considérant que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Considérant que la Ville de Macamic ne se pliera pas à un tel chantage éhonté qui vient en plus prendre en otage des motoneigistes qui n'ont absolument rien à voir avec ce dossier;

Considérant que la Ville de Macamic ne reviendra pas sur la décision prise par les anciennes municipalités il y a vingt ans de fermer ce chemin;

Considérant l'attitude des demandeurs par le libellé de leur lettre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La municipalité met fin immédiatement au versement de toute forme d'aide et de subvention dans ce dossier;

QUE : La municipalité confirme le maintien de la fermeture définitive et irréversible de cet ancien chemin du petit rang 1;

QUE : La municipalité ne tolérera plus dorénavant aucune circulation de véhicule automobile en période hivernale sur cet ancien chemin du petit rang 1 à partir du 10^e-et-1^{er} rang de Macamic, soit suivant la propriété de monsieur Carl Bégin (anciennement celle du camp Amik);

QUE : La municipalité mandate l'inspecteur municipal, advenant une circulation automobile sur cet ancien chemin, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer d'y restreindre l'accès soit par la pose de butées de ciment et si nécessaire en creusant directement une tranchée permanente sur toute la largeur de cet ancien chemin, et ce, vis-à-vis les panneaux annonçant que ce chemin est fermé;

QUE : La municipalité autorise par la présente le directeur général monsieur Denis Bédard ou l'adjointe à la direction Joëlle Rancourt à signer pour et au nom de la municipalité une autorisation de droit de passage en faveur du Club de motoneige d'Abitibi-Ouest pour l'utilisation de l'ancien chemin du petit rang 1 pour contourner l'accès refusé par monsieur Gaëtan Thibault à ses terres.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-163

9. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR FERNAND ROY**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficierait de ce projet avec l'implantation de nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture étant donné que la partie qui sera utilisée pour la construction est moins propice à l'agriculture vu la présence de roche, gravier que d'anciennes fondations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Fernand Roy d'une partie des lots 4 050 464 et 4 049 095 du rang 10 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-164

10. **DEMANDE DE FINANCEMENT – CLUB HOCKEY LUGE**

a) Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QU' : Un montant de 200 \$ soit versé au Club hockey luge pour notre appui financier 2012.

Le conseiller Louis Proulx demande le vote :

Pour : 2

Contre : 3

La proposition est rejetée.

2012-10-165

DEMANDE DE FINANCEMENT – CLUB HOCKEY LUGE

b) Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QU' : Un montant de 500 \$ soit versé au Club hockey luge pour notre appui financier 2012.

Le conseiller Daniel Paquette demande le vote :

Pour : 4

Contre : 1

Adoptée à la majorité.

11. **Adoption du règlement No 12-158 pour la pose de traitement de surface rue Fortin-les-Berges décrétant un emprunt de 187 100 \$**

L'adoption de ce règlement a été reportée, car la majorité des élus se posent des questions concernant la pertinence de réaliser immédiatement ces travaux en considérant qu'il reste encore plusieurs terrains à être construits et qu'inévitablement cela pourra causer des bris importants au macadam qui y serait installé.

2012-10-166

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA POSE DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LA RUE FORTIN-LES-BERGES

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les résidents de la rue Fortin-les-Berges soient convoqués à une rencontre d'information le 22 octobre 2012 à 19 heures afin de discuter et d'expliquer les conséquences du transport lourd sur ce chemin pour les nouvelles constructions au cours des prochaines années, étant donné le nombre de terrains encore à construire.

Le conseiller Daniel Paquette demande le vote :

Pour : 4

Contre : 1

Adoptée à la majorité.

2012-10-167

12. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT No 10-133, MODIFIANT LE RÈGLEMENT No 09-110, RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Desrochers qu'il y aura présentation d'un règlement en vue de son adoption pour abroger le règlement No 10-133, modifiant le règlement No 09-110 relatif au traitement des élus municipaux. Le projet de règlement est remis aux élus.

2012-10-168

13. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Desrochers qu'il y aura présentation d'un règlement en vue de son adoption concernant le traitement des élus. Le projet de règlement est remis aux élus.

14. **Rapport des comités**

La conseillère Denise Dubois et les conseillers Rock Morin et Daniel Paquette donnent des informations concernant leur comité respectif.

15. **Questions diverses**

2012-10-169

a) **PARCOMÈTRES RUE PRINCIPALE
(entre la 7^e et 8^e Avenue)**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QU' : Étant donné que les commerçants concernés par l'installation de parcomètres sur ce tronçon de la rue Principale ne sont pas tous favorables à ce projet et qu'ils sont les principaux concernés;

QU' Également, étant donné le coût élevé relié à l'achat de parcomètres, la Ville de Macamic abandonne le projet d'installation de parcomètres sur la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire, Daniel Rancourt quitte la séance, il est 21 heures.

La mairesse suppléante, Denise Dubois prend la présidence de la séance.

b) **Bibliothèque**

Le conseiller Michel Desrochers demande si nous pourrions tenir une consultation publique pour le projet de la nouvelle bibliothèque. Suite aux discussions, le directeur général suggère que soit tenu un référendum légal sur ce dossier au moment où les coûts réels seront connus. Les membres du conseil acceptent de procéder de cette façon au moment opportun.

2012-10-170

c) **DEMANDE AU MAPAQ ET MINISTÈRE DES
TRANSPORTS POUR L'ÉLIMINATION DE ROSEAUX
COMMUNS**

Suite aux préoccupations soulevées par les contribuables messieurs Denis Lavoie et Vincent Lavoie concernant la présence de plantes parasitaires nommées « Phragmite commun » en bordure de la route 111 et s'étalant vers la propriété agricole de monsieur Vincent Lavoie (lot 23P) sur une distance d'environ 300 pieds de long par 30 pieds de largeur.

CONSIDÉRANT QUE cette plante est envahissante et détruit la végétation des terres agricoles et les plantations des cultivateurs.

CONSIDÉRANT QUE cette plante est actuellement dans l'emprise de la route du ministère des Transports et qu'il y aurait lieu d'éliminer cette plantation rapidement pour éviter des dommages à la propriété de monsieur Lavoie.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec afin de l'informer de cette problématique et de voir à la réalisation des travaux pertinents pour une telle situation et d'informer le MAPAQ de la préoccupation des requérants;

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-171

d) **PAGE OFFICIELLE FACEBOOK DE LA VILLE DE MACAMIC**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à l'ouverture d'une page officielle Facebook pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-172

f) **TARIFICATION POUR LES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La nouvelle tarification pour les demandes de dérogation mineure soit la suivante :

Publication journal Info-Mak :	150 \$
Publication journal Le Citoyen ou l'Écho :	300 \$

Adoptée à l'unanimité.

16. **Période de questions**

Monsieur Sylvain Parent s'est permis de dresser une liste des réparations ou rénovations qu'il souhaiterait que la municipalité fasse au Centre Joachim-Tremblay. Il en fait la lecture aux élus et remet cette dernière à la mairesse suppléante, madame Dubois.

2012-10-173

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 37.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt, maire

Denise Dubois
Mairesse suppléante